



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0300

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution de France (GRDF) - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Présidente** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0300**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution de France (GRDF) - Exercice 2019**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics. L'article L 1411-3 du CGCT précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié de manière monopolistique à GRDF a pour objet la distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon. Ce contrat a été conclu pour une durée de 25 ans le 29 mars 1994. Il a fait l'objet d'un avenant de prolongation d'une durée de 20 mois par délibération par délibération du 18 mars 2019.

Pour le reste de son territoire, la Métropole de Lyon a délégué sa compétence au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

La présente délibération et l'avis de la CCSPL portent sur le territoire de la Ville de Lyon.

L'activité de distribution a pour objet l'acheminement du gaz, le développement, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement du réseau de gaz, comprenant notamment les postes de détente, les canalisations basses et moyennes pressions, les branchements ainsi que les compteurs.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2019 comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public (DSP) et le rapport d'activité et de qualité de service.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur un exercice, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2019 sur la Ville de Lyon.

**I - Données financières des 3 derniers exercices pour GRDF sur le territoire de la Ville de Lyon**

Indicateurs financiers (en k€)	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019	
				En %	Tendance
charges	38 884	38 729	40 495	+ 5	↗
produits	35 681	36 720	36 156	- 2	↘

GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité à la maille de la concession. Ainsi, les informations financières communiquées par GRDF dans le cadre de son rapport annuel se présentent sous forme de compte d'exploitation synthétique reconstitué. Dans ce cadre, les produits sont composés des recettes liées à l'acheminement ou aux prestations catalogue, géographiquement rattachable à la concession ; cependant les charges d'exploitation sont affectées à chaque concession, à partir de clés de répartition nationales. S'agissant de dépenses nationales, il n'est pas possible d'en vérifier la teneur. Par ailleurs les charges incluent la rémunération du concessionnaire.

L'exercice 2019 enregistre :

- une hausse des charges (+ 5 %) qui s'explique par une hausse des charges d'exploitation (+ 6 %) et une hausse des charges liées aux investissements relatifs aux autres biens (+ 9,8 %),
- une baisse des produits de 1,5 % qui s'explique par une diminution (- 20 %) des produits liés aux prestations complémentaires (prestations de mise en service, coupures ou déposes des compteurs, etc.).

La redevance annuelle versée à la Métropole par le délégataire en 2019, pour la concession de la Ville de Lyon, s'élève à 208 447 €.

## II - Données d'activité sur les 3 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés) sur le territoire de la Ville de Lyon

	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019	
				En %	Tendance
nombre d'abonnés	144 949	143 457	142 010	- 1	↘
consommation (GWh)	2 547	2 444	2 437	0	→

Le nombre d'abonnés diminue entre 2018 et 2019 et le volume d'énergie vendue stagne.

	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019	
				En %	Tendance
nombre d'incidents	1 833	1 761	2 260	+ 28	↗
nombre de clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident	3 466	1 726	2 791	+ 62	↗
satisfaction accueil	85,3 %	80,5 %	78,6 %	- 2	↘
respect des délais catalogues raccordement	78,3 %	70 %	68,4 %	- 2	↘
respect délais catalogues autres prestations	92,6 %	94,2 %	91,8 %	- 3	↘

En matière de qualité de service, le nombre d'incidents et de clients concernés augmente. Les taux de satisfaction et de respect des délais catalogues demeurent insatisfaisants.

	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019	
				En %	Tendance
investissements (K€)	13 407	11 384	10 310	- 9	↘
réalisation (en mètre linéaire)	8 502	7 108	5 518	- 22	↘

Le volume d'investissements sur la concession poursuit sa diminution.

En conclusion, les faits marquants du rapport du délégataire GRDF sur l'exercice 2019 sont :

- une baisse des produits d'exploitation,
- une baisse des investissements d'adaptation et de modernisation du réseau,
- la poursuite du déploiement du compteur Gazpar (compteur communicant).

L'année 2019 a également été consacrée à la négociation du nouveau contrat de concession, qui est entré en vigueur en mars 2020 pour une durée de 15 ans.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 17 novembre 2020. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2019 produit par la société GRDF au titre de la concession pour la distribution de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**